



A Roubaix, le 31 Juillet 2014.

Au
Directeur Opérationnel
Le Colonel Moulart

Mon Colonel,

La CGT se doit de vous vous interpellier. L'armement des FPT Roubaisiens, et apparemment, dans d'autres centres de secours est mis en œuvre sur une nouvelle disposition des tuyaux dit en « O » et en « écheveaux » sur un nouveau type de manœuvre pour les binômes qui n'est pas référencé au GNR.

Nous avons interrogé le chef Cis Roubaix sur ce sujet. Ce dernier pense qu'il n'y a pas lieu d'établir une démarche officielle car pour l'heure nous n'avons pas - (encore) - rencontré de soucis...

Il va de soi que notre organisation est attachée à l'amélioration des conditions de travail des agents. Nous sommes preneurs de toutes nouvelles expériences qui pourraient améliorer les missions des collègues. Cependant celles-ci doivent impérativement être encadrées et respectés par les partenaires siégeant dans les organismes officiels tels que la CATSIS et le CTP pour éviter toutes dérives et ainsi travailler uniformément au SDIS 59. Sur cette situation, telle n'est malheureusement pas le cas.

Cela nous amène à nous interroger :

- Sur l'aspect juridique, en cas d'accidents comment les agents seraient-ils couverts en employant ce nouveau procédé sans convention établie entre partenaires et n'étant pas référencée au GNR ?
- Dans le cadre du climat de confiance, pourquoi vouloir alors négliger, pour ne pas dire ignorer les partenaires élus au suffrage universel alors qu'il y a besoin de travailler en toute transparence ?
- Dernier point, sommes-nous encore au SDIS 59 ?? Nous prônons la formation uniforme à travers le département, et non la disparité. Ce principe de fonctionnement utilisé dans ce dossier n'a que pour effet de remettre en cause l'uniformité de notre mode opérationnel interne – Il en ressort que chaque CIS s'entend à faire ce qu'il juge utile de mettre en œuvre **sans aucune concertation auprès des instances officielles de notre établissement**. De fait cela peut poser des problèmes auprès des agents et va jusqu'à diviser les personnels entre chaque Cis. Nous restons persuadés que de telles méthodes nuiront à l'image du plus important SDIS de France.

C'est pourquoi la CGT sollicite de votre autorité d'imposer des mesures par voie de note de service pour recadrer le dispositif en la matière afin que l'uniformité du corps soit respectée tant sur le plan opérationnel que de manière administrative et réglementaire.

Persuadé de l'intérêt que vous porterez à notre requête et des suites qui seront données, nous vous prions de croire, mon Colonel, en l'expression de notre considération distinguée.

Cordialement,
Le Secrétaire Général